



Communiqué de presse

Episode de gel des 4 et 5 avril 2022

Mesures exceptionnelles du Crédit Agricole Sud Méditerranée

Perpignan, le 07/04/ 2022

Suite à l'épisode de gel des 4 et 5 avril 2022, le Crédit Agricole Sud Méditerranée met en place des solutions d'accompagnement et de soutien destinées à toutes les filières et tous les agriculteurs (dont Jeunes Agriculteurs) impactés sur son territoire.

Le Conflent, le Vallespir, ainsi que certaines zones proches de la plaine ont subi des pertes sévères. Engagée depuis toujours aux côtés des agriculteurs, la Caisse régionale a décidé la mise en place de solutions fortes d'accompagnement personnalisé pour ses clients.

La mise en place combinée de ces mesures sera imaginée exploitation par exploitation avec, d'une part, l'ambition d'une réponse sur mesure et, d'autre part, la volonté d'apporter des solutions particulières aux situations les plus complexes.

- **Pauses crédit jusqu'à 12 mois ;**
- **Avances sur indemnisation potentielle par le régime des calamités agricoles et par les assureurs récolte ;**
- **Financements Court Terme et Moyen Terme avec taux distinctifs et exonération totale des frais de dossier ;**
- **Dispositif d'année blanche.**

La simplification du traitement des dossiers (attestation sur l'honneur, rapport simple, analyse et prise de décision) permettra des réponses rapides et adaptées. Un dispositif de prise en charge dédié est d'ores et déjà mis en place dans les agences Crédit Agricole des secteurs géographiques concernés.

Ces aides exceptionnelles, portées par le Crédit Agricole Sud Méditerranée, illustrent sa volonté d'être un Partenaire engagé des territoires et de ceux qui les font vivre.

CONTACT PRESSE CREDIT AGRICOLE :

Nathalie Dubois 06 32 70 85 80

nathalie.dubois@ca-sudmed.fr